

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école primaire,

Mesdames et Messieurs les institutrices et instituteurs,

L'année 2024 a vu notre pays organiser les jeux olympiques qui se sont parfaitement déroulés. Cela a été un magnifique moment sportif. De ce fait et compte-tenu d'un plan de charge très importun, notre partenaire principal, la Gendarmerie Nationale n'a pu intervenir comme souhaité.

Pour le cycle scolaire 2024-2025, nous relançons notre challenge des pistes d'éducation routière et nous vous proposons d'y participer, dans des modalités qui commencent à être bien connues.

De quoi s'agit-il ?

Ce challenge des pistes d'éducation routière est destiné aux élèves de cycle 3, principalement des CM2. Il est toujours réalisé en collaboration avec l'Education Nationale et nos partenaires. La Gendarmerie Nationale est partenaire sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté au titre de la convention signée le 02 mars 2023, certaines polices municipales y participent également, ainsi que nos bénévoles et volontaires en service civique (VSC).

Ce challenge permet, entre autres, de valider l'Attestation de Première Education à la Route (APER).

### *Comment participer ?*

Pour valider la participation au dispositif proposé, nous demandons une contribution de 150€ par classe sensibilisée de votre commune (ou association de parents d'élèves, syndicats intercommunaux, ...), un courrier est parvenu/ parviendra au Maire de votre commune ou autre organisme en charge de l'école. Cette subvention permet le déploiement du matériel nécessaire à la réalisation de pistes fixes (renouvellement et investissement), la formation de nos bénévoles, VSC, partenaires, la location des véhicules pour les déplacements, les frais de repas, le support « L'Enfant à Vélo », ...

Le déroulement du challenge des pistes d'éducation routière est le même que celui de l'année dernière.

Plusieurs épreuves le composent :

- La première épreuve est théorique et réalisée en classe sous la direction de l'enseignant. Une fois l'inscription de la classe validée, l'Association fournit le contenu de cette épreuve qui comprend des questions de mise en situation et des questions de connaissance générale. Nous pouvons mettre à disposition le logiciel « L'Enfant à Vélo » pour préparer cette épreuve. Nous préconisons entre 2 et 4 séances théoriques avant notre passage.
- L'autre épreuve est pratique, sur piste fermée (cour de l'école, parking de salle des fêtes, ...). Elle consiste en une épreuve de gymkhana (= maniabilité) et une épreuve de circulation. L'épreuve pratique est réalisée par l'Association ou ses partenaires sur une demi-journée. Deux intervenants sont prévus par intervention et la participation d'un ou des parents d'élèves est laissée à votre appréciation. Les élèves devront venir avec un vélo et un casque, sauf consigne contraire.

Les élèves qui ont obtenu les meilleurs résultats sont ensuite sélectionnés pour participer à la finale départementale en juin 2025.

Il vous est donc proposé de remplir le bulletin d'inscription joint (en liaison avec la commune) à retourner au comité départemental de l'Association avant le vendredi 29 novembre 2024.

Une fois l'inscription réalisée et validée, la partie théorique (épreuve, argumentaire de correction, grille d'évaluation, ...) sera adressée à l'enseignant concerné. La réalisation de l'épreuve théorique en amont conditionne le passage de la piste. Les résultats devront être adressés par mail au comité.

La planification du passage de la piste vous sera communiquée début 2025.

Partenaire historique du dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) et après validation de l'APER, l'Association saisira les attestations blocs 1 et 2 sur la plateforme SRAV et tiendra informée vos référents SRAV départementaux, qui pourront vous conseiller pour la réalisation du bloc 3.

L'Association se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Monsieur Philippe SUROT  
Directeur Régional



| <b>Coupon réponse pour l'inscription au challenge des pistes d'éducation routière</b>   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <b>A retourner avant le vendredi 29 novembre 2024</b>   |  |  |  |
| Commune de :  |  |  |  |
| Nom de l'école :  |  |  |  |
| Numéro SIRET de l'organisme payeur :  |  |  |  |
| Nom de l'enseignant :   |  |  |  |
| Nombre de classes de CM2  |  |  |  |
| Nombre d'élèves par classe inscrite   |  |  |  |
| Remarques à préciser (classe plusieurs niveaux, horaires, ...)  |  |  |  |
| Montant total de subvention (150€ x nbre de classes)  |  |  |  |
| Date et cachet de la commune, syndicat intercommunal, ..., en charge de l'école, pour validation de la participation au passage de la piste fermée. |  |  |  |
|   |  |  |  |